



Concours de plaidoires Helga Pedersen – La finale se tiendra à la Cour européenne des droits de l'homme

La dernière phase de la 14^e édition du concours de plaidoires Helga Pedersen se tiendra à Strasbourg du 1 au 5 juin 2026. Ce concours consiste en une simulation de procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme ; il est ouvert aux étudiants en droit issus des pays membres du Conseil de l'Europe et se déroule en anglais.

Le concours de plaidoires Helga Pedersen offre aux étudiants en droit une occasion unique d'approfondir leur connaissance de la Convention européenne des droits de l'homme et de perfectionner leurs compétences en matière de recherche juridique, de rédaction et de plaidoirie. Les équipes présentent leurs arguments au nom du ou des requérants et au nom de l'État défendeur. Ce concours est organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA).

Après plusieurs mois rythmés par la préparation de mémoires écrits, plusieurs épreuves régionales et de nombreuses plaidoires, les 18 équipes universitaires qualifiées (sur les 56 qui ont participé aux épreuves régionales), issues de 13 pays¹, s'affronteront lors des phases finales préliminaires, les quarts de finale et les demi-finales, qui se dérouleront au Conseil de l'Europe, jusqu'à la finale qui se tiendra à la Cour européenne des droits de l'homme. Les équipes s'affronteront dans une affaire fictive portant sur les comportements criminels dans le cyberspace, les outils d'intelligence artificielle dans l'administration de la justice, et le droit à un procès équitable.

La finale se tiendra dans la salle d'audience de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme le vendredi 5 juin 2026 à 13 h 30 (CET), devant un jury composé d'experts et de praticiens du droit et de l'auteur de l'affaire proposée. Le jury sera présidé par Diana Sarcu, juge à la Cour.

Les prix seront remis par Mattias Guyomar, président de la Cour, et par Marialena Tsirli, greffière de la Cour. Les membres de l'équipe gagnante remporteront un stage d'un mois à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Le meilleur orateur obtiendra un stage au Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles.

Des informations complémentaires sur cette 14^e édition du concours et sur les concours précédents sont disponibles [ici](#) et sur le [site web du concours Helga Pedersen](#).

¹ Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Géorgie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, République slovaque, Royaume-Uni, Suisse et Ukraine.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int.

Suivez la Cour sur Bluesky [@echr.coe.int](#), X [ECHR_CEDH](#), [LinkedIn](#), et [YouTube](#).

Contactez [ECHRPress](#) pour vous abonner aux communiqués de presse.

Où trouver les communiqués de presse ? [HUDOC - Recueil des communiqués de presse](#)

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)

Claire Windsor (tel : + 33 3 88 41 24 01)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.